



Économie sociale et solidaire Souvent des emplois qualifiés et à durée indéterminée

Martial MAILLARD, chef de projet
Gwenaëlle RIMAJOU, Virginie TAPIN, chargées d'études, *Insee Picardie*

Avant-propos

Si nous sommes aujourd'hui à même de mettre en évidence le poids de l'ESS et ses évolutions en matière d'emploi, nous ne disposons pas jusqu'à présent d'éléments permettant d'en évaluer la qualité.

Parfois pointée du doigt pour ses difficultés à assumer sa fonction employeur, parfois saluée pour sa capacité d'innovation sociale, il nous est donc apparu essentiel de tenter d'objectiver cette question.

Si nous avons généralement une idée intuitive de ce que serait un emploi de qualité, définir et mesurer la qualité de l'emploi est une question délicate car elle se caractérise par de multiples dimensions. À travers cette étude, nous proposons donc d'apporter des premiers éléments d'analyse.

Il en ressort que l'ESS conjugue des atouts qu'il convient d'encourager mais aussi des handicaps qui devraient alerter l'ensemble des acteurs, y compris les acteurs institutionnels, sur les points à améliorer afin d'offrir des conditions d'emploi satisfaisantes aux femmes et aux hommes investis le plus souvent dans des missions d'intérêt général.

Une telle étude ne peut du reste que nous ouvrir les yeux sur les limites qu'elle comporte et sur tous les questionnements complémentaires qu'elle ne manquera pas de soulever. En d'autres termes, cette étude ne peut se suffire à elle-même et doit donner lieu à un travail de fond, les champs d'investigation étant nombreux.

Cela doit nous amener à nous (ré)interroger pour proposer des solutions à la hauteur des enjeux. L'ESS porte en elle les principes et les valeurs qui doivent lui permettre de proposer un emploi de qualité. Afin d'être en accord avec nous-même, nous nous devons d'en faire une priorité.

Alain SUBST, Président de la CRESS Picardie

En Picardie, en 2011, l'économie sociale et solidaire (ESS) représente un emploi sur dix. Concentrée sur quelques secteurs d'activité, notamment l'action sociale et l'enseignement, l'ESS compte les deux tiers de ses effectifs dans six grandes professions. Néanmoins, ce pan de l'économie offre une large variété de métiers et propose plus souvent des emplois qualifiés de cadres et surtout de professions intermédiaires. En Picardie, ces emplois sont plus fréquemment exercés en contrat à durée indéterminée (62%) mais aussi plus souvent à temps partiel (36%). En moyenne, les salariés de l'ESS travaillent à 85% d'un temps plein.

Avec 7 500 postes à renouveler au cours des dix prochaines années, l'ESS propose des opportunités d'emplois aux jeunes Picards, qui sont moins présents que dans le reste de l'économie : 27% des salariés contre 30%. Ils pourraient être attirés par les conditions d'emploi, qui progressent rapidement avec l'âge.

Fin 2011, l'économie sociale et solidaire¹ (ESS) comptait 57 740 salariés en Picardie. Cela représente 10,3% de l'ensemble des salariés de la région, une part similaire à celle observée en France métropolitaine. Les associations y sont prépondérantes (79,3% des emplois), suivies des coopératives (13,2%). Fondations et mutuelles ont un poids plus faible, avec respectivement 3,8% et 3,7% des effectifs de l'ESS.

Ces salariés sont répartis au sein de 5 390 établissements, dont le nombre a diminué de 63 en 2011 avec, notamment, 59 associations en moins. Or, jusqu'alors, c'était la croissance du nombre de ces établissements qui dynamisait l'emploi dans l'ESS.

¹Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

Les catégories socioprofessionnelles au sein de l'économie sociale et solidaire

Répartition des postes de l'ESS par catégorie socioprofessionnelle et part de l'ESS dans les postes des catégories socioprofessionnelles en Picardie en 2010 (%)

Catégories socioprofessionnelles en 428 postes	Poids dans l'ESS	Poids de l'ESS
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	14,5	30,6
Employés administratifs d'entreprise	13,3	16,5
Personnels des services directs aux particuliers	11,3	19,9
Personnels de service des établissements d'enseignement et de santé	11,1	8,7
Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées	8,4	18,8
Ouvriers non qualifiés de type industriel	7,0	11,5
Professions intermédiaires adm. et commerciales des entreprises	6,7	14,4
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	5,3	12,3
Professeurs, professions scientifiques	4,9	12,1
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	4,8	15,0
Ouvriers qualifiés de type artisanal	3,0	4,7
Professions de l'information, des arts et des spectacles	1,5	38,2
Ouvriers qualifiés de type industriel	1,4	1,8
Techniciens	1,2	3,6
Professions libérales (exercées sous statut de salarié)	0,8	36,9
Chauffeurs	0,8	2,3
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	0,7	2,9
Agents de surveillance	0,7	5,4
Contremaîtres, agents de maîtrise	0,6	4,1
Employés de commerce	0,6	0,9
Autres	0,6	1,8
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	0,5	1,8
Ouvriers agricoles et assimilés	0,3	2,9
Ensemble	100,0	10,1

Sources : Insee, DADS, CLAP 2010

Note de lecture : l'indice de spécificité est le rapport de la part d'une catégorie socioprofessionnelle dans le nombre de postes de l'économie sociale à cette part en dehors de l'économie sociale. Ainsi, les professions de l'information, des arts et des spectacles sont 5,5 fois plus présentes au sein de l'économie sociale que dans le reste de l'économie.

Des politiques publiques en faveur de l'ESS

La loi relative à l'ESS vient conforter un certain nombre de politiques de soutien et de développement en direction des acteurs de l'ESS.

À côté de l'État, de nombreuses collectivités locales se sont engagées dans la mise en place d'une stratégie de développement de l'ESS. Conseil régional, Conseils généraux, Communautés d'agglomération et Communautés de communes, communes... chacun à son échelle cherche à impulser une dynamique en faveur de l'ESS.

Dès 2009, le Conseil régional de Picardie a été précurseur en votant un plan régional de développement de l'ESS permettant de dynamiser le secteur, de participer à la structuration des acteurs, de consolider leur activité et de soutenir leurs projets. En 2011, avec l'État et la CRESS Picardie, il a initié des Assises régionales de l'ESS débouchant sur une stratégie collective devant favoriser le changement d'échelle du secteur. Promotion, émergence, accompagnement, financement, innovation sociale, filières, autant de problématiques faisant l'objet d'actions spécifiques. En 2013, il a lancé un appel à manifestation d'intérêt consacré à l'innovation sociale qui a permis de faire remonter une trentaine de nouveaux projets et de mieux appréhender le concept d'innovation sociale à travers les travaux de l'Institut Godin.

Les Conseils généraux soutiennent également l'activité des acteurs de l'ESS sur leurs territoires. En 2010, le Conseil général de l'Oise s'est doté d'un schéma de développement de l'économie solidaire. En 2011, le Conseil général de la Somme a quant à lui mis en place un plan d'action spécifique. Celui-ci a pour objectif notamment de faire émerger 25 projets remarquables sur l'ensemble du département.

À un niveau plus local, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, la Communauté de communes du Pays du Vermandois, le Pays du Sud de l'Aisne, la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole ou encore la ville de Nogent-sur-Oise se sont engagés dans la Fabrique à initiatives, un outil original favorisant l'émergence de projet ESS en réponse aux besoins des territoires.

► Une économie surtout concentrée dans cinq activités

La structure des emplois de l'économie sociale et solidaire demeure, par ailleurs, très spécifique par rapport au reste de l'économie picarde. Elle est très concentrée autour de quelques secteurs : 22,0% de ses salariés sont dans le domaine de l'action sociale sans hébergement, 17,5% dans l'hébergement médico-social et social, 15,0% dans l'enseignement, 13,0% dans les autres services qui recouvrent, notamment, les arts, spectacles et activités récréatives, et 8,4% au sein de la santé. Ainsi, plus des trois quarts des emplois dépendent de seulement cinq activités, essentiellement tertiaires, ce qui explique que 63% des salariés sont des femmes et près des deux tiers des salariés relèvent de six grandes catégories de professions. Elles se répartissent entre 14,5% de professions intermédiaires de la santé et du travail social, 13,3% d'employés administratifs d'entreprise, 13,3% de professeurs, instituteurs ou assimilés, 11,3% de personnels des services directs aux particuliers, 11,1% de personnels des personnels de service des établissements d'enseignement et de santé.

Certaines de ces professions sont d'ailleurs très caractéristiques de l'ESS. En effet, pour cinq d'entre elles, au moins 20% de ceux qui l'exercent en Picardie le font dans des établissements relevant de l'économie sociale et solidaire. C'est le cas des professions de l'information, des arts et des spectacles (38,2% de leurs salariés sont dans l'ESS), des professions libérales exercées sous statut salarié (36,9%), des professions intermédiaires de la santé et du travail social (30,6%), des personnels des services directs aux particuliers (19,9%) et des professeurs des écoles, instituteurs et assimilés (18,8%).

► Une grande variété de métiers, notamment dans les associations

La palette de métiers relevant de l'ESS est très large, à l'image des secteurs très divers qui la composent. Cette situation est très différente selon les familles.

Dans les mutuelles, du fait de leurs activités principales, plus de la moitié des emplois (56,3%) relèvent de trois métiers de l'assurance : employé des services techniques de l'assurance, profession intermédiaire technique ou commerciale des assurances et cadre des services techniques de l'assurance. Il faut toutefois noter une différence importante dans la répartition selon le sexe : l'accès aux professions liées à l'encadrement est plus rare chez les femmes. Ainsi, 35,1% des personnels féminins des mutuelles sont des employées d'assurance et 7,3% des cadres d'assurance tandis les proportions sont, respectivement, de 24,0% et 17,7% pour les personnels masculins.

Souvent orientées vers la santé, les fondations comptent un tiers de leurs effectifs sur trois mé-

tiers typiques de cette activité : agent de service hospitalier, aide-soignant et infirmier. Là encore, la répartition professionnelle selon le sexe est très marquée : ces trois métiers regroupent 43,2% des effectifs féminins des fondations et seulement 13,5% des effectifs masculins. Ces derniers sont plutôt ouvriers non qualifiés (9,9%), moniteurs éducateurs (7,0%), masseurs-kinésithérapeutes, éducateurs spécialisés ou agents de sécurité et de surveillance (environ 4% chacun).

Dans les coopératives, l'éventail des professions est un peu plus diversifié. Les huit métiers les plus fréquents regroupent la moitié des postes. En lien avec le poids des activités financières, les principales coopératives étant des banques (*Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Banque Populaire, Crédit Mutuel*, etc.), deux métiers concentrent 30% des emplois, et même 45% pour les femmes : chargé de clientèle bancaire et employé des services commerciaux de la banque. Les métiers de cadres et de professions intermédiaires liés au secteur financier figurent aussi parmi les plus fréquents (10,8%), de même que des métiers plus typiques des coopératives de production, notamment liés à l'agroalimentaire et l'agriculture (5,8%). Ces métiers d'ouvriers, opérateurs de l'industrie, magasiniers, conducteurs, techniciens d'exploitation, représentent près d'un emploi masculin sur cinq des coopératives (17,5%) et seulement 4,9% des effectifs féminins.

Le champ des métiers exercés dans les associations est encore plus large, témoin de la diversité de leurs domaines d'intervention : les 20 métiers² les plus fréquents ne regroupent que 62% des postes du secteur associatif. La structure des métiers est, par ailleurs, fortement sexuée. Parmi les dix professions les plus fréquentes pour chaque sexe, seules quatre sont communes aux hommes et aux femmes : ouvrier non qualifié de type industriel (4,9% des emplois des associations), professeur de l'enseignement secondaire (4,0%), animateur socioculturel et de loisirs (4,0%) et éducateur spécialisé (3,7%). Sinon, les hommes occupent plus souvent des postes de nettoyeurs, d'éducateurs sportifs ou de formateurs, et les métiers les plus féminisés concernent les aides à domicile, les secrétaires ou les agents de service hospitalier.

► L'économie sociale et solidaire offre des emplois qualifiés

Les professions exercées par les salariés de l'ESS expliquent qu'ils occupent, globalement, des emplois plus qualifiés que la moyenne des Picards. Ils sont plus souvent à des postes d'encadrement (12,7% des effectifs de l'ESS contre 11,1% en dehors de l'ESS) ou, surtout, de professions intermédiaires (31,4% contre 19,2% en dehors de

Des catégories socioprofessionnelles très spécifiques à l'économie sociale et solidaire

Indice de spécificité des catégories socioprofessionnelles dans l'ESS en Picardie en 2010

Unité : indice



Note de lecture : l'indice de spécificité est le rapport de la part d'une catégorie socioprofessionnelle dans le nombre de postes de l'économie sociale à cette part en dehors de l'économie sociale. Ainsi, les professions de l'information, des arts et des spectacles sont 5,5 fois plus présentes au sein de l'économie sociale que dans le reste de l'économie.

Sources : Insee, DADS, Clap 2010

La reconnaissance du secteur à travers une loi relative à l'économie sociale et solidaire

Cette étude s'inscrit dans un contexte particulier. L'État a souhaité l'adoption d'un cadre législatif pour ce secteur. Le projet de loi Économie sociale et solidaire, actuellement en cours d'examen, a ainsi vocation à inscrire la politique publique en faveur de l'ESS dans la durée.

Pour ce faire, le projet de loi acte notamment pour la première fois le champ de l'ESS. Il s'agit de reconnaître la diversité des acteurs qui composent l'ESS, mais aussi ce qui les fédère autour des principes fondateurs. Cette définition permettra également de mieux cibler et de mieux suivre l'action publique en faveur de ce secteur.

Cela pourra par ailleurs avoir des effets sur le périmètre statistique de l'ESS avec un élargissement potentiel de celui-ci.

Ce projet de loi comprend les dispositions suivantes :

- **reconnaissance légale de l'économie sociale et solidaire**, de ses acteurs, de la singularité de leurs finalités et de leur apport à l'économie nationale, et définition de leurs particularismes ;

- **définition des outils** par lesquels l'État et les collectivités territoriales soutiennent et intègrent l'économie sociale et solidaire dans leurs politiques publiques ;

- **modernisation des dispositions législatives** régissant le statut des coopératives, évolution des règles entourant l'activité des mutuelles ainsi que de celles régissant le financement des associations ;

- **renforcement du cadre juridique** des institutions contribuant à la conduite de cette politique publique et convocation régulière d'une Conférence nationale de l'économie sociale et solidaire.

²Au sens de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles en 428 postes.

Les dix métiers les plus fréquents des hommes dans les associations

Part des catégories socioprofessionnelles dans l'ensemble des postes des associations

Unités : nombre, %

Associations Hommes	
Ensemble des catégories socioprofessionnelles (en 428 postes)	19 615
Ouvriers non qualifiés divers de type industriel	8,6
Nettoyeurs	5,6
Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels	5,3
Animateurs socioculturels et de loisirs	3,8
Formateurs et animateurs de formation continue	3,8
Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire	3,5
Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal	3,4
Educateurs spécialisés	3,4
Agents de service hospitaliers	2,9
Employés des services divers	2,3

Source : Insee, DADS, CLAP 2010

Effectifs des principales catégories socioprofessionnelles comptant au moins 50 postes (dans la limite de 20 catégories)

Note de lecture : en 2010, en Picardie, 8,6 % des postes des hommes dans les associations concernaient des ouvriers non qualifiés de type industriel.

Les dix métiers les plus fréquents des femmes dans les associations

Part des catégories socioprofessionnelles dans l'ensemble des postes des associations

Unités : nombre, %

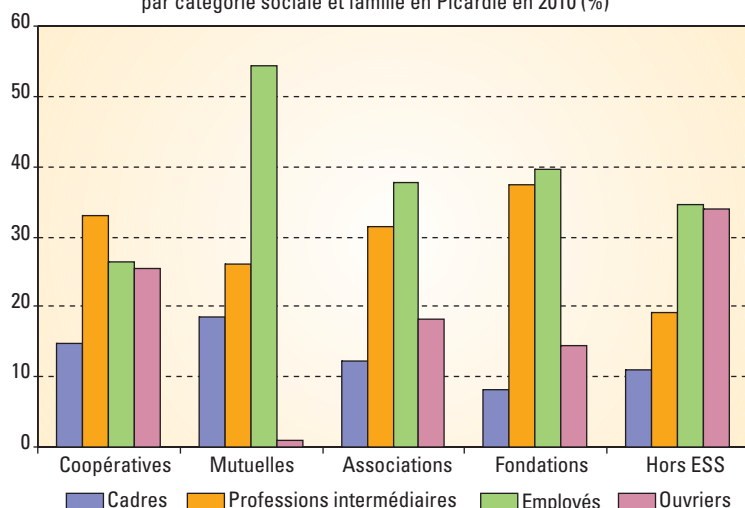
Associations Femmes	
Ensemble des catégories socioprofessionnelles (en 428 postes)	35 587
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	11,8
Secrétaires	5,9
Agents de service hospitaliers	5,3
Aides-soignants	4,7
Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire	4,3
Animateurs socioculturels et de loisirs	4,2
Educateurs spécialisés	3,8
Aides médico-psychologiques	3,6
Ouvriers non qualifiés divers de type industriel	2,8
Professeurs des écoles	2,7

Source : Insee, DADS, CLAP 2010

Effectifs des principales catégories socioprofessionnelles comptant au moins 50 postes (dans la limite de 20 catégories).

Des emplois plus souvent de cadres ou de professions intermédiaires

Répartition des postes dans l'économie sociale par catégorie sociale et famille en Picardie en 2010 (%)



Sources : Insee, DADS, Clap 2010

l'ESS). La part de cadres est importante dans les mutuelles et les coopératives (respectivement 18,5% et 14,5%), plus en retrait dans les associations (12,2%). Dans ce dernier cas, la rareté de l'encadrement peut s'expliquer par la petite taille des associations (50,0% d'entre elles avaient au plus un salarié fin 2010). En lien avec le poids des activités tertiaires dans l'ESS, on compte un peu plus d'employés que dans le reste de l'économie (37% contre 34,5%). En revanche, les ouvriers sont deux fois moins présents (18% contre 34%), sauf dans les coopératives de production.

► Près de deux tiers des postes sont à contrat à durée indéterminée

En raison du poids important de certaines activités (banques, assurances, santé, enseignement) marquées par une relative stabilité de l'emploi dans le temps, l'ESS propose plus souvent des postes en contrat à durée indéterminée (CDI) que le reste de l'économie (respectivement 62% et 56%)³. Des disparités selon les familles se font cependant jour. La part de postes en CDI atteint 87% dans les mutuelles, mais elle est moindre dans les fondations (70%) et les associations (61%).

Le poids des CDI est d'autant plus remarquable que l'ESS compte 7% d'emplois atypiques⁴, essentiellement des contrats aidés (6% du total), quasiment absents du secteur privé. Les emplois aidés se rencontrent notamment dans les associations (7,0% des types d'emploi) et les fondations (7,8%) et, au niveau des activités, dans le secteur de l'action sociale sans hébergement (14,1%) et le secteur des autres services, comprenant le domaine éducatif et des activités récréatives, culturelles et sportives (11,2%). Ils contribuent à l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Son investissement dans l'insertion contraste avec le rôle plus faible de l'ESS en matière de formation. Ainsi, avec 0,6% des effectifs, les stagiaires rémunérés sont un peu moins présents qu'en dehors de l'ESS et se rencontrent surtout dans l'hébergement médico-social et social. De même, l'apprentissage ne représente que 0,5% des salariés de l'ESS fin 2011 et se concentre dans les coopératives de l'industrie et de la construction. Les apprentis sont six fois moins présents dans l'ESS que dans le secteur privé marchand. Pourtant, un recours accru à ces deux formes d'emploi pourrait favoriser l'accueil de plus nombreux jeunes vers les structures de l'ESS et le renouvellement de ses effectifs.

³Cette proportion ne tient pas compte des coopératives car le type de contrat est souvent non renseigné pour cette famille dans la source statistique utilisée.

⁴Les emplois « atypiques » sont ceux des apprentis, les stages et surtout les contrats uniques d'insertion : les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le secteur non marchand, les contrats initiative emploi (CIE) dans le secteur marchand.

► Des salariés deux fois plus souvent à temps partiel

Le poids des emplois aidés, qui sont souvent à mi-temps, ainsi que la structure des activités de l'ESS (part importante des travaux d'insertion et des services à la personne notamment) expliquent que, en Picardie, ses salariés occupent beaucoup plus fréquemment des postes à temps partiel : ils sont 36% contre 20% dans le reste de l'économie. Comme en dehors de l'ESS, occuper un poste à temps partiel est plus fréquent pour les femmes que pour les hommes (respectivement 40% et 29%). Néanmoins, l'écart entre les proportions de postes à temps partiel de l'ESS et du reste de l'économie est beaucoup plus marqué pour les hommes que pour les femmes (respectivement 18 points d'écart contre 9 points). Les emplois masculins à temps partiel sont souvent des emplois aidés, notamment dans les associations. Les postes sont moins souvent à temps partiel dans les coopératives (13%) et les mutuelles (16%), à l'inverse de la situation observée dans les fondations (26%) et surtout les associations (41%). Dans certaines activités telles que l'aide à domicile, les horaires de travail se concentrent sur des périodes très réduites. Le recours plus fréquent au temps partiel dans les associations est aussi en lien avec la taille souvent plus réduite de ces structures.

De 2008 à 2010, la part de postes à temps partiel dans l'ESS n'a pratiquement pas évolué (-0,3 point).

► Un temps de travail un peu plus court

Un indicateur permet de synthétiser la durée effective de travail : il s'agit du nombre d'heures de travail effectuées dans l'année rapporté au temps de travail d'un salarié à temps complet. Il rend compte de la durée de travail résultant du temps partiel, du type de travail, notamment de l'influence des contrats aidés, mais aussi de la saisonnalité de certains emplois.

Selon ce critère, les salariés de l'ESS travaillent en moyenne à 84,6% d'un temps plein en 2011 en Picardie, comme en France métropolitaine. C'est six points en deçà du niveau observé dans le secteur privé marchand, aussi bien picard que métropolitain. Cet indicateur est un peu inférieur dans les associations (82,5%) mais varie sensiblement selon les secteurs au sein de cette famille : de 61% dans l'aide à domicile à 93% dans la formation continue. C'est d'ailleurs la structure des activités de l'ESS, en particulier au sein des associations, qui explique cet écart avec le secteur privé : les activités d'action sociale, de santé et le secteur des autres services, très présents dans l'économie sociale et solidaire, sont aussi ceux pour lesquels cet indicateur est le plus faible (respectivement 77,4%, 79,8% et 83,4%).

Association : la qualité de l'emploi en question

Les travaux de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) démontrent que si l'emploi reste relativement stable dans le monde associatif, celui-ci est affecté par une baisse progressive de la qualité.

Ce constat se traduit notamment par :

- **une augmentation des conflits sociaux** dans les associations, difficilement chiffrable bien que cela soit partagé par l'ensemble des acteurs qui interviennent sur le terrain et attesté par les têtes de réseaux ;

- **une dégradation des relations entre les équipes de dirigeants (soumis à la pression économique) et les salariés de terrain.** Ce constat est fait notamment par le secteur Sanitaire et Social qui regroupe les employeurs les plus importants en volume ;

- **un très faible recours à la formation**, constat émanant des Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) des différents secteurs mais aussi du Conseil régional de Picardie qui note une faible mobilisation des moyens mis à disposition des employeurs, notamment dans le cadre des Emplois Solidaires et les crédits à la formation ;

- **un turnover important dans certaines structures**, aggravé par la dépendance aux contrats aidés pour certains postes et à croiser avec les difficultés de recrutement (difficultés à garder les personnes qualifiées et inadéquation des candidats adressés aux associations par Pôle Emploi).

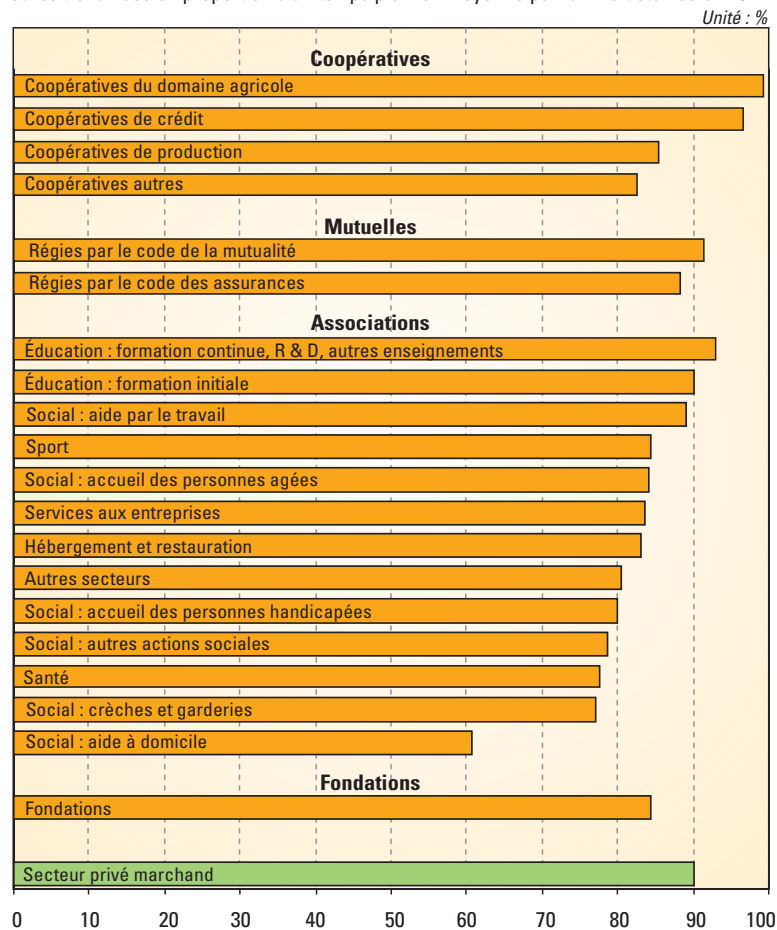
Peuvent également être ajoutés à ces quelques points les non-remplacements des départs en congés maternité, la polyvalence accrue des postes ou encore la surcharge de travail liée à la part croissante de la gestion administrative dans l'activité.

La situation financière ne s'étant pas améliorée, les associations sont toujours à la recherche de solutions pour éviter de licencier. A tous points de vue, la gestion de l'emploi est donc désormais contrainte.

Pour autant les leviers existent : les réseaux associatifs groupés au sein de la CPCA, les acteurs de l'accompagnement et les principaux partenaires publics, conscients de cette situation dégradée, sont prêts à travailler ensemble pour aider les associations à franchir ce cap.

Les salariés de l'ESS travaillent en moyenne 85 % d'un temps complet

Heures travaillées en proportion d'un temps plein en moyenne par famille détaillée en 2011



Sources : Insee, DADS, Clap 2010

7 500 postes à renouveler

Les catégories socioprofessionnelles les plus touchées par le vieillissement des actifs dans les dix ans à venir dans l'économie sociale et solidaire en Picardie en 2010

Catégorie socioprofessionnelle (en 428 postes)	Postes occupés par des salariés de plus de 55 ans	
	Nombre	%
Professeurs, professions scientifiques	402	33,2
Autres	92	18,1
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	629	17,8
Chauffeurs	95	15,8
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	75	15,1
Professions libérales (exercées sous statut de salarié)	78	13,8
Agents de surveillance	69	13,5
Personnels des services directs aux particuliers	1 154	13,0
Contremaîtres, agents de maîtrise	60	11,9
Ouvriers qualifiés de type industriel	121	11,7
Ouvriers qualifiés de type artisanal	255	11,7
Profes. interméd. administratives et commerciales des entreprises	511	10,9
Ensemble	7 490	10,8
Professions de l'information, des arts et des spectacles	109	10,1
Employés administratifs d'entreprise	960	9,7
Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées	410	9,6
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	993	9,4
Personnels de service des étab. d'enseignement et de santé	741	9,2
Techniciens	76	8,9
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	25	7,5
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	287	7,5
Ouvriers non qualifiés de type industriel	317	6,3
Employés de commerce	20	4,6
Ouvriers agricoles et assimilés	11	4,3

Source : Insee, DADS, CLAP 2010

Les 10 métiers les plus concernés par les départs à la retraite

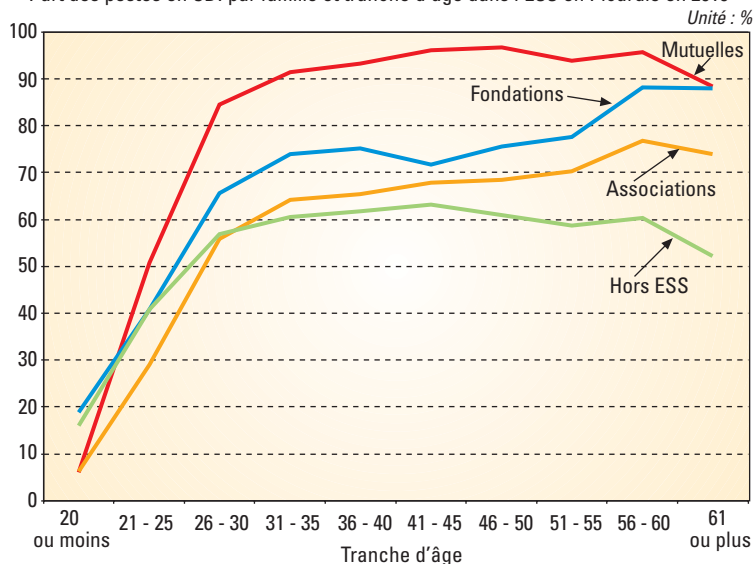
Nombre de postes occupés par des salariés âgés de plus de 55 ans dans l'ESS en Picardie en 2010

Catégories socioprofessionnelles en 428 postes	Nombre	%
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	690	9,2
Agents de service hospitaliers	310	4,1
Secrétaires	270	3,6
Médecins salariés non hospitaliers	240	3,2
Nettoyeurs	210	2,8
Formateurs et animateurs de formation continue	200	2,7
Cadres de l'intervention socio-éducative	200	2,7
Aides-soignants	190	2,5
Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers	170	2,3
Éducateurs spécialisés	150	2,0

Sources : Insee, DADS, CLAP 2010

La proportion de postes en CDI augmente rapidement avec l'âge chez les jeunes

Part des postes en CDI par famille et tranche d'âge dans l'ESS en Picardie en 2010



Sources : Insee, DADS, Clap 2010

Outre cet effet structurel, des raisons financières ou organisationnelles peuvent conduire, aux dires des professionnels de l'ESS, à une telle situation ; en effet, il peut être préférable pour une association d'employer des salariés à temps partiel, notamment lors du démarrage de la structure, si le niveau d'activité ne permet pas encore d'offrir des emplois à temps plein. Les postes proposés par les coopératives représentent en moyenne un volume horaire plus élevé (95,8% d'un temps plein), ainsi que pour les mutuelles (89,6%).

► Des perspectives favorables avec 11% des emplois à renouveler dans les dix ans à venir

L'ESS compte 11% de ses postes occupés par des personnes de plus de 55 ans contre 9% dans le reste de l'économie. Cette part plus importante de salariés âgés peut contribuer à expliquer la présence plus nombreuse de contrats à durée indéterminée dans l'ESS et d'emplois plus qualifiés.

Les salariés de 55 ans et plus représentaient, en 2010, 7 500 postes de l'ESS. Les enjeux de renouvellement des générations y sont donc particulièrement forts. Tous les niveaux de qualification sont concernés, mais des besoins importants apparaissent pour les personnels des services directs aux particuliers, dont 13% des postes sont susceptibles d'être à pourvoir dans les années à venir, soit 1 150 postes. Un grand nombre de postes de professions intermédiaires de la santé et du travail social, d'employés administratifs d'entreprise et de personnels de service des établissements d'enseignement et de santé seront aussi concernés.

De même, 700 postes de cadres d'entreprise pourraient être libérés, mais une partie de ces emplois peuvent être pourvus par promotion interne, selon les responsables de l'ESS. En revanche, le recrutement sera privilégié pour compenser le départ prévisible du tiers des postes des professeurs de l'enseignement secondaire et des professions scientifiques, notamment des médecins, soit 400 postes.

À un niveau plus fin, les professions qui comptent le plus de postes à renouveler dans les prochaines années relèvent majoritairement de l'action sociale et de la santé : aide à domicile, employé de maison, agent de service hospitalier, aide-soignant, médecin, cadre socio-éducatif et éducateur.

► Les jeunes sont actuellement moins présents au sein de l'ESS

Si le poids des seniors est élevé dans l'ESS, c'est aussi parce que celui des moins de 30 ans y est plus faible. En 2010, en Picardie, 9,2% des salariés de 30 ans ou moins travaillent dans l'ESS. Cette proportion se situe en retrait par rapport à celles de leurs aînés : ils sont 10,2% des 31-55 ans et 12,1% des 56 ans ou plus. Ce dernier chiffre est peut-être aussi le signe que l'ESS, contrairement à

d'autres pans de l'économie, sait conserver ses personnels âgés, ou qu'elle accueille un peu plus de salariés ayant déjà eu une expérience professionnelle antérieure ou reprenant une activité.

La part des jeunes progresse néanmoins avec l'âge : 6,7% des 20 ans ou moins travaillent dans l'ESS, mais 9,5% des 21 à 25 ans et 10,0% des 26 à 30 ans. Pour autant, au sein des structures de l'ESS picarde, seulement 27,2% des salariés sont âgés de 30 ans ou moins en 2010, contre 30,0% dans les activités hors ESS.

Les jeunes sont plus présents dans les coopératives, dont ils forment 30,5% des effectifs en 2010, mais le sont moins dans les autres familles de l'ESS : 27,6% dans les mutuelles, 26,7% dans les associations et 26,5% dans les fondations.

De manière générale, les salariés de 30 ans ou moins sont davantage concernés par les contrats précaires (CDD, missions d'intérim, autres contrats), si bien qu'ils occupent plus rarement des postes en contrat à durée indéterminée dans l'ESS que dans le reste de l'économie (respectivement 38,6% et 43,7%). Cependant, les mutuelles et les fondations leur offrent plus souvent ce type de contrat (respectivement 67,2% et 52,1% de CDI) que les autres familles de l'ESS et le reste de l'économie. Les associations se caractérisent par une moindre proportion de jeunes en CDI (39,0%) et davantage de CDD (32,6%), qui contribuent notamment à l'insertion professionnelle, à travers les emplois aidés.

Toutefois, la proportion de postes en CDI s'accroît avec l'âge, et ce plus rapidement dans l'ESS que dans le reste de l'économie. Ainsi, dans les associations, si seulement 6,2% des postes des 20 ans ou moins sont en CDI, cette proportion atteint 29,1% pour les 21 à 25 ans et 55,8% pour les 26 à 30 ans.

► Dix métiers regroupent 42% des jeunes de l'ESS

En 2010, l'éventail des professions exercées par les jeunes dans les structures de l'économie sociale et solidaire est plus resserré que celui de leurs aînés : les dix métiers les plus fréquents regroupent 42% des postes des jeunes, soit 5 points de plus que pour l'ensemble des salariés de l'ESS. Ces métiers sont souvent aussi ceux où l'ESS est bien représentée. En revanche, les jeunes sont moins présents dans les métiers de l'encadrement. La profession la plus fréquente chez les jeunes picards au sein de l'ESS est celui d'animateur socioculturel et de loisirs : elle représente 6,6% des postes. Viennent ensuite les métiers d'aide à domicile, de la santé tels qu'aide-soignant et agent de service hospitalier, d'ouvrier non qualifié de type industriel, d'éducateur spécialisé, de moniteur sportif, d'employé de banque, du secrétariat et du nettoyage. ■

Les dix principaux métiers exercés par les jeunes dans l'économie sociale en Picardie en 2010

Répartition des postes de l'ESS par catégorie socioprofessionnelle et part de l'ESS dans les postes des catégories socioprofessionnelles, pour les 30 ans ou moins en Picardie en 2010 (%)

Catégories socioprofessionnelles en 428 postes	Poids dans l'ESS	Poids de l'ESS
Animateurs socioculturels et de loisirs	6,6	52,9
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	5,0	18,6
Ouvriers non qualifiés divers de type industriel	4,2	28,2
Aides-soignants	4,0	32,6
Éducateurs spécialisés	4,0	35,1
Agents de service hospitaliers	3,9	26,2
Employés des services commerciaux de la banque	3,6	56,1
Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels	3,6	45,9
Nettoyeurs	3,4	29,6
Secrétaires	3,2	23,4

Sources : Insee, DADS, CLAP 2010

Note de lecture : Les postes d'animateur socioculturel et de loisirs représentent 6,6% des postes des 30 ans ou moins dans l'ESS en Picardie en 2010, mais 52,9% de l'ensemble des postes des 30 ans ou moins de cette catégorie socioprofessionnelle sont exercés au sein de l'ESS.

Méthodologie : les sources et indicateurs de qualité des emplois utilisés

Cette étude repose sur des données statistiques issues de deux sources. La source CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) permet de comptabiliser les établissements et les emplois au 31 décembre 2011. La source DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) est utilisée pour caractériser la qualité et la diversité des postes au cours de l'année 2010. Un poste correspond à la présence d'un salarié dans un établissement. On considère, dans cette étude, les postes qui comportent un volume de travail significatif, soit une durée d'au moins 30 jours et d'au moins 120 heures dans l'année.

Les indicateurs issus de CLAP sont :

- le temps de travail en proportion d'un poste à temps complet : rapport du nombre d'équivalent temps plein au cours de l'année à l'effectif physique au 31 décembre ;
- la répartition des emplois par type : emplois ordinaires, emplois aidés, apprentis, stagiaires rémunérés.

Les indicateurs issus des DADS sont :

- la proportion de postes à temps partiel ;
- la répartition des postes selon le type de contrat : contrats à durée indéterminée, contrats à durée déterminée, autres contrats.

Pour en savoir plus

L'emploi porté par les créations d'établissements - Insee Picardie Analyses n°71 - 2012.

L'échelle des salaires est plus resserrée dans le secteur de l'économie sociale - Insee Première n°1390, février 2012.

Les services à la personne en Picardie - Un potentiel d'emplois d'ici 2020 - Insee Picardie Analyses n°62, novembre 2011.

Hausse des départs en retraite : des enjeux contrastés selon les métiers - Insee Picardie Analyses n°58, septembre 2011.

L'Économie sociale et solidaire en Picardie : Un acteur important du développement économique - Insee Picardie Analyses n°56, avril 2011.

Le « tiers secteur », un acteur économique important - Insee Première n°1342, mars 2011.

Des rémunérations variables selon les familles

Le salaire horaire net moyen est, en 2010, de 11,3 €, s'échelonnant de 10,7 € dans les associations à 14,4 € dans les coopératives, contre 12,2 € dans le reste de l'économie. Ainsi, le salaire horaire net moyen du secteur associatif est inférieur de 12,3% par rapport au reste de l'économie. Toutefois, cet écart atteint -15% à -25% pour la plupart des catégories socioprofessionnelles dans les associations. Mais la structure professionnelle plus qualifiée du secteur associatif compense en partie des salaires inférieurs. À l'inverse, dans les coopératives, toutes les catégories socioprofessionnelles sont mieux rémunérées qu'en dehors de l'ESS, à l'exception des ouvriers non qualifiés de type industriel. Mais aucune, toutefois, ne bénéficie d'un surplus de salaire comparable à celui de l'ensemble de la famille (+18%). Là encore, cela résulte de la structure de l'emploi dans cette famille.

Des salaires différents selon les familles de l'ESS

Salaire horaire net moyen en 2010 (en euros)

	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Coopératives	23,0	14,5	11,2	10,5	14,4
Mutuelles	24,1	13,0	11,0	8,9	14,1
Associations	17,7	11,8	8,9	6,6	10,7
Fondations	26,3	12,3	8,9	7,3	11,3
ESS	19,0	12,3	9,2	7,4	11,3
Hors ESS	21,0	13,8	9,7	10,0	12,2

Sources : Insee, DADS, CLAP 2010

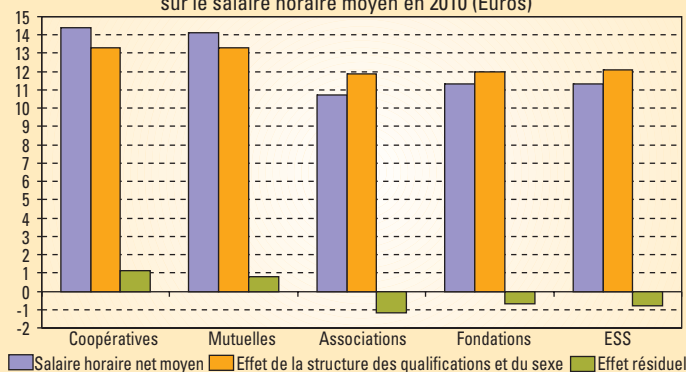
Une analyse a d'ailleurs permis d'isoler, pour chaque famille, la composante du salaire moyen "expliquée" par la structure socioprofessionnelle* et le sexe de celle qui est spécifique au dynamisme propre de chaque famille de l'ESS. Le résultat montre que la structure par profession et par sexe contribue largement à "expliquer" le montant du salaire moyen de chaque famille.

Mais l'effet spécifique lié à la manière de rémunérer de chaque famille est aussi sensible et intervient dans un sens différent selon les familles. Il est positif dans les coopératives et les mutuelles ; par conséquent, travailler dans une structure de ces deux familles apporte une prime salariale. Ainsi, un salarié d'une coopérative gagne en moyenne 1,1 € de l'heure en plus à catégorie professionnelle et sexe comparable et 0,8 € de plus dans une mutuelle. À l'inverse, cet effet est négatif dans les associations et les fondations, un résultat certes à rapprocher de l'usage important de contrats aidés dans ces structures, mais pas seulement. En moyenne, à catégorie socioprofessionnelle et sexe comparable, un salarié d'une association perçoit 1,2 € de moins par heure et 0,7 € de moins dans une fondation. Les disparités salariales au sein de l'ESS sont donc pour partie liées aux politiques salariales menées par chacune des familles. La taille des établissements qui les composent y contribue également.

*Au sens de la nomenclature en 29 postes

Des effets spécifiques aux familles sur les salaires

Effet structurel de la catégorie socioprofessionnelle et du sexe sur le salaire horaire moyen en 2010 (Euros)



Sources : Insee, DADS, Clap 2010

Dans l'ESS, les 10% de salariés les moins bien rémunérés gagnent au plus 6,8 € par heure en 2010 tandis que les 10% les mieux rémunérés perçoivent au moins 17,7 € par heure. Indicateur usuel d'inégalités salariales, le rapport entre ces deux seuils (rapport interdécile) s'établit à 2,6, niveau proche de celui du secteur privé marchand (2,4). Les inégalités salariales sont donc comparables dans ces deux secteurs mais aussi entre les familles de l'ESS. En effet, même s'il existe des disparités salariales entre les familles de l'ESS l'échelle des salaires au sein de chaque famille est assez proche. Il est à noter que, dans les associations et les fondations, les 10% des salariés les moins bien rémunérés (au plus 6 € de l'heure) sont, pour 40% d'entre eux, en contrats aidés.

Des salaires différents selon les familles de l'ESS

Salaire horaire net moyen en 2010 (en euros)

Familles	1 ^{er} décile (D1)	Médiane	9 ^e décile (D9)	D9/D1
Coopératives	8,2	13,1	21,4	2,6
Mutuelles	8,5	12,1	22,2	2,6
Associations	6,0	9,5	16,5	2,7
Fondations	6,0	10,0	16,2	2,7
ESS	6,8	10,0	17,7	2,6
Secteur privé marchand	7,4	10,0	17,6	2,4

Sources : Insee, DADS, CLAP 2010

► Des salaires un peu inférieurs pour les jeunes dans l'ESS

Le salaire horaire net moyen des jeunes (30 ans et moins) s'élève à 8,7 € en Picardie en 2010 dans l'ESS, contre 9,2 € dans le reste de l'économie. Ce salaire moyen un peu inférieur résulte de la rémunération plus faible dans le secteur associatif (8,3 €) et les fondations (8,8 €). Comme pour leurs aînés, les salaires des jeunes sont plus élevés dans les mutuelles et les coopératives. Dans ces deux familles, les salariés âgés de 30 ans ou moins gagnent en moyenne respectivement 10,4 € et 10,2 € par heure. Le salaire horaire moyen progresse avec l'âge : s'il s'élève à 6,9 € pour les salariés de l'ESS de 20 ans ou moins, il atteint 9,5 € pour les 26 à 30 ans.

Une progression des salaires avec l'âge

Salaire horaire net moyen par famille et tranche d'âge en Picardie en 2010 (en euros)

Tranche d'âge	Coopératives	Mutuelles	Associations	Fondations	ESS	Hors ESS
30 ans ou moins	10,2	10,4	8,3	8,8	8,7	9,2
dont						
20 ans ou moins	7,4	ns	6,8	ns	6,9	6,2
21-25 ans	9,6	9,7	7,9	8,2	8,2	8,8
26-30 ans	11,7	11,2	9,0	9,5	9,5	10,6
31 à 55 ans	15,1	14,5	10,8	11,3	11,5	12,8
56 ans ou plus	18,5	19,1	14,2	15,8	15,0	15,6
Ensemble	14,4	14,1	10,7	11,3	11,3	12,2

Sources : Insee, DADS, CLAP 2010